

que les projets soumis à l'Assemblée produiront des résultats pratiques qui peuvent être traduits en actes et le seront effectivement. D'ici là, la délégation du Canada à l'Assemblée spéciale et au Conseil de sécurité fera de son mieux pour appuyer l'accord de trêve adopté au Conseil de sécurité durant la session du 16 avril et dans lequel on expose aux deux parties intéressées des moyens d'éviter de nouvelles vagues de terrorisme en Palestine.

Réaction démocratique

Exception faite de mes observations sur nos rapports avec les nations sœurs du Commonwealth britannique et avec les Etats-Unis, c'est un sombre tableau que j'ai tracé devant la Chambre. La cause de la liberté, de la démocratie et de la paix a subi des revers, en Europe, en extrême Orient et au sein des Nations Unies. Ces échecs cependant ont provoqué une puissante réaction démocratique.

C'est ainsi qu'en Italie les communistes, qui ont livré une lutte acharnée, résolue et habile pour s'emparer du pouvoir, ont été rejetés par le peuple au cours d'élections libres dont ils n'auraient jamais permis la tenue, s'ils avaient été les maîtres. Le peuple libre d'Italie a affirmé sa volonté de demeurer libre, de continuer à participer à la civilisation occidentale et de ne pas devenir une province du nouvel empire totalitaire fondé sur l'esclavage. Les hommes libres de tous les pays ont applaudi à leur décision.

Les élections italiennes ont de nouveau confirmé la vérité de cette thèse que jamais une nation, par un vote honnête, n'a confié le pouvoir aux communistes. Il est bon de se rappeler, cependant, qu'une fois les communistes au pouvoir, le peuple n'aura pas le droit de les en chasser par un vote adverse. Les communistes n'ont à gagner qu'une seule élection, car ce sera la dernière, au sens que nous attachons à ce mot.

L'avenir immédiat de l'Italie demeure sombre. Les communistes, n'ayant pu obtenir le pouvoir par des moyens constitutionnels, auront peut-être recours aux menaces et à la force. Mais nous avons bon espoir que l'Italie saura faire face à ces menaces avec autant de succès qu'elle en a eu pour renverser la tentative communiste d'accéder au pouvoir en utilisant l'institution démocratique du scrutin.

Je tiens à mentionner également trois autres mesures importantes, voire historiques, prises récemment en vue d'organiser l'action démocratique. En premier lieu, l'adoption par le Congrès des Etats-Unis de la loi de 1948 sur l'aide à l'étranger accordant des crédits de 5,300 millions pour les douze premiers mois

de réalisation d'un programme de rétablissement européen destiné à durer pendant quatre ans. La deuxième a été l'adoption le 16 avril, par les seize nations libres d'Europe et par les représentants des trois secteurs occidentaux de l'Allemagne, de l'Accord sur la collaboration économique en Europe. La troisième a été la signature du Pacte de Bruxelles. En ce qui concerne la première mesure, je désire, au nom du Gouvernement du Canada, faire l'éloge de ce geste généreux et prévoyant, qui révèle un sens politique élevé de la part du Gouvernement des Etats-Unis. Grâce à l'adoption du *Foreign Assistance Act*, le plus puissant Etat démocratique de l'heure a donné une nouvelle vigueur à tous les peuples libres du monde et ramené leur confiance.

De leur côté, les nations de l'Europe occidentale ont démontré qu'elles étaient disposées à répondre à l'appel que constitue le *Foreign Assistance Act*, grâce à l'adoption de l'Accord établissant l'Organisation de collaboration économique d'Europe. Elles ont créé un organisme afin de s'aider elles-mêmes et d'aider les autres en ce qui a trait aux questions économiques. Le but de l'organisme, énoncé au préambule de l'Accord, est le suivant :

Le rétablissement rapide de conditions économiques saines, qui permettront aux parties contractantes de réaliser et de maintenir le plus tôt possible, un niveau satisfaisant de prospérité économique sans recourir à une aide extraordinaire de l'extérieur, et de participer pleinement au rétablissement de la stabilité économique dans le monde.

L'Accord de Paris a été signé moins d'un mois après un troisième important événement historique : la signature, le 17 mars, à Bruxelles, du traité d'aide mutuelle des cinq Puissances par le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. La coopération conclue à Paris constitue un grand pas vers l'unité économique de l'Europe occidentale. Le traité signé à Bruxelles constitue un grand pas également vers une unité politique et culturelle plus étroite.

Cette "Union occidentale", proposée par M. Bevin dans son grand discours du 22 février, et dont le traité de Bruxelles vient de former le noyau, n'est pas simplement une alliance militaire dirigée contre un agresseur possible en provenance de l'Est. Elle a des ramifications plus étendues, des racines plus profondes : elle vise à mobiliser les ressources morales aussi bien que militaires et économiques de l'Europe occidentale, ainsi qu'à restreindre les forces agressives du communisme, non par le moyen d'une Ligne Maginot, mais en suscitant une attraction opposée, une dynamique dans les Etats libéraux, démocratiques et chrétiens.